



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

céréales

Question écrite n° 45619

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question de la production des blés fourragers. Le blé fourrager reste une source non négligeable de protéines pour la consommation animale. Actuellement, par des tests biologiques simples, les collecteurs de céréales peuvent caractériser le produit livré par l'exploitant agricole. En plus, l'utilisation sur l'exploitation de semences certifiées devrait contrôler cette production céréalière et fournir assez de garanties pour le producteur, le collecteur et la minoterie. En général, la production de protéines végétales est oubliée en France. De telles cultures nationales diminueraient la dépendance de la France envers ces pays producteurs et limiteraient d'autant l'impact indésirable de ces cultures industrielles dans les pays tropicaux. En conséquence, il lui demande si, dans un souci économique et écologique, il envisage la production de blé fourrager ainsi que la production de protéines végétales en France.

Texte de la réponse

La collecte annuelle française de blé tendre, qui dépend bien sûr de paramètres tels que les conditions climatiques et agronomiques mais également le taux de gel obligatoire applicable dans le cadre de l'organisation commune de marché (10 % pour cette récolte), se situe aux environs d'une trentaine de millions de tonnes (31,7 millions de tonnes pour la récolte 1999). Sur ce total, les exportations sous forme de blé en l'état ou de produits transformés (farine) représentent entre 18 et 20 millions de tonnes. Les utilisations intérieures sont de l'ordre de 14 millions de tonnes. La panification intervient pour 3 millions de tonnes, l'amidonnerie pour 2 millions de tonnes et les fabricants d'aliments du bétail pour 5 à 6 millions de tonnes environ. La consommation animale, dont l'utilisation de blé a significativement augmenté au cours des dernières années (2 millions de tonnes incorporées en 1992/93), est donc devenue le premier poste du bilan intérieur avec plus de 40 % du total des utilisations intérieures. Le débouché fourrager du blé s'est donc déjà largement développé. Cette situation résulte notamment de la réforme de 1992, qui prévoyait la reconquête du marché intérieur grâce à une baisse du prix d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45619

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2667

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3398